

Commune de Chalezeule - Acquisition BELIN - Réalisation d'un parking

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la réalisation du parking du nouveau mini-golf installé sur la commune de Chalezeule, la Ville a engagé des négociations avec les Époux BELIN, propriétaires du terrain sis à Chalezeule, au lieu-dit au Savourot, cadastré section AD n° 9, d'une contenance de 10 a 37.

Après négociations, un accord est intervenu aux conditions suivantes :

- la Ville prend à sa charge la coupe des arbres plantés sur le terrain, à l'exception des noyers d'Amérique qui seront conservés,

- la Ville donnera en compensation l'équivalent du bois de chauffage,

- une indemnité de 30 000 F sera versée par la Ville aux Époux BELIN. Cette indemnité et les frais d'acte seront imputés au chapitre 901.13/210.501. 30100 abondé par transfert du chapitre 922.210.00501.30100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette acquisition aux conditions définies ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif à intervenir.